L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 AVRIL 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 27 AVRIL 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, sur les lieux, à l'Exposition, tout le matériel, toutes les installations, tout le contenu, tous les objets quelconques et ensemble de la North, Central & South American Exposition—Aussi au No 14 rue de l'Union, meubles de valeur, un coffre-fort, etc.

Par Jas P. Guinault, aux Nos 16 et 18 rue St. Louis, eau-de-vie française, vin rouge et blanc, huile d'olive, vinaigre français, rum de la Jamaïque, vin de Bourgogne, bouchons, dame-jeannes et bouteilles vides.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Un tribunal d'arbitrage. — Message du Président Cleveland.

Les grèves qui se multiplient aux Etats-Unis et y prennent une permanence, une opiniâtreté véritablement alarmantes, ont provoqué, dans l'opinion publique, une émotion à laquelle le gouvernement général n'est pas resté étranger. La question a déjà été vivement agitée dans le Congrès, et le Président vient, à cette occasion, d'envoyer un message qui mérite d'être connu et dont nous allons donner une idée aussi juste que possible, presqu'une reproduction complète. Comme ce document va servir de base aux délibérations du Congrès et probablement aussi à une loi nouvelle sur cette grave question, il est juste qu'il soit bien connu du public.

Les relations entre les employés et leurs chefs ou patrons, y est-il dit, sont loin d'être dans un état satisfaisant; le mécontentement des premiers semble prévenir de ce que les seconds abusent de leur supériorité et tirent à eux une trop grande part des bénéfices. Que le capital ait ainsi une sorte de privilége, cela est possible; mais il faut avouer aussi que les populations travailleuses se livrent, dans leur mauvaise humeur, à des manifestations tumultueuses que rien ne justifie et qui n'apportent aucun remède au mal. Il est de la dernière importance de rétablir le bon accord entre les deux classes, cela est également incontestable; mais la Constitution des Etats-Unis force le gouvernement à n'intervenir que dans certaines limites qu'il ne peut franchir; il y a donc bien de griefs qu'il n'est pas en son pouvoir de redresser. Cependant les autorités n'ont pas les mains complètement liées.

La loi fondamentale donne au Congrès le droit de régler le commerce avec les nations étrangères et entre les différents Etats de l'Union. Ce droit implique celui d'intervention en vue d'apaiser les troubles qui peuvent entraver l'activité commerciale et industrielle. En ce qui concerne les discordes civiles, la loi et formelle et la Constitution déclare nettement que le gouvernement général a requis de "protéger chacun des Etats contre la violence domestique."

S'il en est ainsi, se vant-il pas mieux prévoir les agitations, au moyen d'un règlement impartial des différends, quand ils surgissent, que de les réprimer, après qu'elles ont éclaté. La répression de sa nature est brusque; elle attaque aux effets; elle ne pénètre pas jusqu'aux causes. Il y a des exemples récents qui sont condamnables par la foule qu'ils prennent, par les moyens qu'il emploient, par les conséquences qui, présentant, et qui, cependant, mêlée provoqués par des motifs légitimes.

Le Président cite une loi du Congrès qui met passer pour un précédent en la matière.

Le Juillet 1884, on a établi un Bureau du Travail à la tête duquel est placé un commissaire chargé de recueillir les informations sur le travail humain, sur les conditions dans lesquelles il exerce, sur ses relations avec le capital, sur le nombre d'heures de labeur qui lui sont imposées, sur le chiffre des gages reçoivent les hommes et les femes, enfin sur les moyens d'accroître la prospérité matérielle, sociale, intellectuelle et morale des classes laborieuses.

1. Cleveland a parfaitement raison : et là au précédent qui engage. Si l'idée que le gouvernement a ordonné révélait des faits nuisibles à la société et inquiétants pour le commerce, il serait coupable de ne pas essayer de les réprimer ou d'en empêcher le retour.

4. Cleveland invoque encore l'exemple des commissions de chemins de fer établies dans un grand nombre d'Etats—commissions qui ont rendu de grands services et règlent très heureusement un des différends, quoiqu'elles n'aient que des pouvoirs restreints, et qu'elles n'aient aucun droit d'imposer leurs décisions.

Tout en cette argumentation un peu trop élaborée peut-être, que le président ne le droit de l'intervention de l'Etat. La rigueur, il eut pu s'en passer, car si le texte primitif, rédigé à une époque où on ne pouvait prévoir les désordres économiques actuels, contenait quelque apostil contraire à cette intervention, il faudrait, au plus tôt, les faire disparaître.

Quel système propose M. Cleveland? le sorte de tribunal d'arbitrage volontaire, institué d'une façon non temporaire, mais permanente. Supposons, dit-il, que les arbitres ne soient choisis qu'au moment où éclatera la difficulté; il leur manquera les deux qualités les plus nécessaires pour remplir leurs fonctions ce les lumières et l'impartialité qui devraient présider à leurs délibérations et leurs décisions : les connaissances et l'expérience, d'abord, lesquelles ne s'acquièrent qu'avec le temps, les études et l'étude des affaires; l'impartialité ensuite. Chacun viendra siéger avec des préjugés, des préjugés, des préférences pour l'un ou pour l'autre; il se peut qu'ils soient quelquefois unis des meilleures intentions, mais les plus adverses n'en croiront rien et auront droit de n'en rien croire. Il y aura plaintes perpétuelles, des résistances presque constantes contre les décrets rendus en voulant ramener la paix, on ne fait que prolonger l'état de guerre. Rien de bon à attendre d'un semblable système.

De là, dans le message, la proposition d'une commission permanente du travail, composée de trois membres, choisis par le gouvernement et sanctionnant régulièrement en son nom, étrangers aux saisons qu'engendrent les conflits entre les intérêts opposés, les commissaires geront avec impartialité et, l'étude des questions en litige devant occuper leur temps, il ne leur manquera aucune des lumières nécessaires pour remplir dignement leurs fonctions. Il existe déjà un commissaire nommé, ajoute M. Cleveland; il ne s'agirait que de lui en adjoindre deux autres, pour constituer le tribunal d'arbitrage.

L'idée est juste et ne peut qu'être approuvée. Ajoutons qu'elle n'est pas avec l'est que, presque de tout temps, il a eu des Tribunaux de ce genre, en Angleterre. Ils existaient dans l'ancienne France, bien avant la grande révolution de 89. Au milieu des bouleversements qui ont eu lieu alors, l'institution qui portait peut-être trop l'empreinte des temps où elle avait été fondée sombra, au lieu d'être modifiée, conformément aux idées modernes.

Le Tribunal des Prudhommes reparut, et fut, constitué démocratiquement; il était composé mi-partie de patrons, mi-partie d'ouvriers, et on l'a vu fonctionner souvent d'une façon très-satisfaisante pour chacune des parties en litige.

Est-ce la forme qu'il convient de donner au Tribunal d'arbitrage proposé. Rendrait-il plus de services, ainsi composé, que s'il ne comptait parmi ses membres que des fonctionnaires nommés par le gouvernement? Toute la question est là, car le principe lui-même n'est pas en question. Tout le monde évidemment admet la justesse et l'opportunité de l'arbitrage. Nous croyons que là-dessus il ne s'élève de dissidences nulle part. Avec ou sans modification, il est juste, il est nécessaire que l'idée de M. Cleveland soit adoptée.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 11 avril 1886.

LES GRÈVES ET LA CHAMBRE.

A la suite de l'arrestation des journalistes MM. Duc-Quercy et Ernest Roche, une nuée de prédicateurs en grèves s'était envolée vers Decazeville. Le *Cri du peuple*, la *Lanterne* et l'*Intransigeant* s'étaient fait représenter par des rédacteurs qu'on sacrait héros dès avant leur départ. Le groupe ouvrier de la Chambre se répondit à l'appel. M. Basly se vit nanqué de MM. Camelinat et Antide Boyer. Mais à tous ses personnages remuants mais monotones il manquait le renfort d'un poète,—la lacune a été comblée.

Le dictionnaire des rimes est parti pour Decazeville emporté par M. Clovis Hugues. Dès lors pensait-on, plus moyens que les mineurs échappent. Ils sont empoignés—et par l'Olympe et par le Midi. Cependant jusqu'ici on n'a pas encore de troubles graves à déplorer.

La Chambre a consacré sa séance du 10 avril à cette interminable question des grèves. Le ministre de la justice, M. Demôle, répondant à une interpellation de M. Maillard est venu justifier la légalité des poursuites exercées contre MM. Roche et Duc-Quercy. " Si les magistrats n'ont pas également poursuivi M. Basly, a-t-il dit, ce n'est pas qu'ils aient reculé devant son prestige parlementaire, mais parce que ce député s'est contenté d'un rôle effacé et tout secondaire, acceptant la présidence d'honneur des *meetings*, mais laissant parler et agir ses amis ardents et plus résolus."

Le ministre a également déclaré que les rigueurs exercées contre les deux journalistes intransigeants, lors de leur arrestation, avaient été exagérées. M. Demôle a déclaré sur un ton parfaitement badin, presque régence, qu'il ne s'était point agi de menottes ni de poucettes, mais d'une toute petite chaînette, un joujou d'acier, laissant la liberté du bras,—presque un bracelet d'ornement enfin,—mais dont toutefois il n'a pas osé préconiser la mode.

Le ministre des travaux publics, M. Baihaut, est venu déclarer qu'il déposera bientôt un projet portant réforme de la législation minière. En attendant, il agira sur la compagnie en usant de toutes les armes que la loi met entre ses mains, mais il ne prononcera pas la déchéance. Le ministre a formellement répudié la nouvelle doctrine économique de *la mine aux mineurs*.

Comme toutes les représentations de ce genre, la séance a été émaillée d'incidents burlesques qui mieux que de longues phrases vous montreront où en sont nos mœurs parlementaires contemporaines. Voici quelques extraits du compte rendu qualytique.

EN SEANCE.

Un député radical M. Boyer qui revient de Decazeville s'adresse en terminant au ministre de la guerre et lui reproche de n'avoir pas tenu complètement les promesses faites au sujet du *partage de la gamelle*. Il se plaint vivement *que les officiers ne l'aient pas salué* à Decazeville.

M. Paul de Cassagnac rapproche les paroles du général Boulanger des paroles du député socialiste qui se vante d'avoir été salué par les soldats, et se plaint impunément de n'avoir pas été salué par les officiers.

M. LE GÉNÉRAL BOULANGER, ministre de la guerre.—"En parlant ainsi, vous agissez en mauvais citoyen."

M. PAUL DE CASSAGNAC.—"Vous n'avez pas le droit de me parler ainsi.

"Quand on mauvais citoyen, ce n'est pas moi; c'est celui qui, étant placé par la confiance du gouvernement à la tête de l'armée française, agit comme vous le faites.

"J'aurais voulu entendre, sur l'arrestation des deux journalistes, l'avis de M. Clémenceau."

M. LE PRÉSIDENT.—"Pour interpeller M. Clémenceau, attendez qu'il soit ministre."

M. PAUL DE CASSAGNAC.—"Il y a les ministres qui sont sur les bancs ministériels; mais il y a aussi les ministres *in partibus*."

Enfin, après un échange suivi d'aménités de l'extrême droite à la gauche ministérielle, la Chambre a adopté, à la majorité de 435 voix contre 65, un ordre de jour ainsi conçu :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

La droite, sauf quelques abstentions, ayant voté avec la majorité ministérielle, les 65 opposants à ce scrutin appartiennent tous à l'extrême gauche, M. Clémenceau étant du nombre.

A la fin de la séance, la Chambre, conformément aux conclusions de la commission des congés, a refusé de prolonger le congé de deux mois que cet étrange représentant de Paris s'est accordé.

En conséquence, si ce législateur d'un nouveau genre ne revient pas de Decazeville, il perdra sa qualité de député.

UNE HISTOIRE ÉDIFIANTE.

La fermeture d'une chapelle du département de l'Isère, opérée *manu militari*, a fourni comme un épilogue édifiant aux scènes qu'amena, il y a quatre ans, l'expulsion des congrégations non autorisées.

Un négociant en soieries, de Lyon, possédait dans la commune de Châteauvillain (Isère,) une usine de tissage où 400 ouvrières étaient employées. Dans l'intérêt de sa propriété, il avait ouvert une chapelle que desservait le curé d'une paroisse voisine, privé de son traitement par un arrêté ministériel de M. Goblet.

Le préfet de l'Isère, sur l'avis du ministre des cultes, ne tarda pas à prendre un arrêté qui s'appuyait sur le défaut d'autorisation ordonnait la fermeture de la chapelle. Le commissaire de police de Bourgoin arriva le 9 avril, au matin, avec un serrurier pour fermer la porte et apposer les scellés.

Le directeur de l'usine M. Fischer refusa d'ouvrir en invoquant l'inviolabilité de son domicile. Le commissaire télégraphia alors au sous-préfet de la Tour-du-Pin, qui arriva à cinq heures du soir avec sept gendarmes. Ne pouvant forcer la grille d'entrée, la petite troupe enfonça une porte du parc derrière laquelle se trouvaient les ouvrières armées de bâtons et M. Fischer qui tira cinq coups de revolver au dessus de la tête du sous-préfet.

Les gendarmes répondirent par deux feux de salve. Une ouvrière fut tuée raide, le directeur récalcitrant reçut une balle dans la jaue, une jeune fille de 14 ans eut la cuisse cassée.

Les représentants de l'autorité dispersant alors leurs adversaires féminins se dirigèrent vers la chapelle dont ils forcèrent les portes. Ils y trouvèrent encore cent ouvrières qu'il fallut expulser après une mêlée des plus pénibles où les gendarmes eurent leurs aiguillettes arrachées, mais victoire resta à la *loi*.

Plusieurs arrestations ont été opérées, et l'affaire de Châteauvillain aura bientôt son écho devant les tribunaux; il est douteux cependant que pareille échauffourée due à une cause où la maladresse joue un grand rôle, puisse valoir, dans cette région, au ministre des cultes un regain de popularité.

J. MICHEL.

Le steamer de la Compagnie Générale Transatlantique "Canada," parti de New-York le 14 avril, est arrivé au Havre le 25 au matin.

Le docteur bouchardat, membre de l'Académie de médecine, vient de mourir à Paris, après une très courte maladie.

Il venait d'atteindre sa quatre-vingt-sixième année.

En 1832, après de brillantes études, il avait été reçu agrégé de la Faculté des sciences de Paris, puis pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, poste qu'il occupa jusqu'en 1855. Depuis cette époque, il s'était consacré exclusivement à des travaux scientifiques sur la vigne, le vin, le lait, les eaux potables et le chloroforme, travaux qu'il a résumés en de nombreux ouvrages très remarqués.

Bouchardat disputa à Dumas, en 1838, la chaire de chimie organique à la Faculté. Il obtint ensuite la chaire d'hygiène et entra, en 1850, à l'Académie de médecine.

LOUISIANE.

On lit dans le *Réveil*, St. Martinville, paroisse StMartin, du 24 avril :

Le Têche s'est fait rageur depuis les dernières pluies et prend des airs de grande rivière. Il a, sans cérémonie, envahi les chantiers, le long de ses rives. Quelques pieds de hausse encore et nous aurions un Mississippi en miniature.

—Le temps a été fort contraire aux travaux agricoles, et nombre de nos planteurs s'en plaignent. Nous avons eu des pluies presque continuelles, pendant tout le mois d'avril. Qu'y faire, comme dit de Musset... Avril, c'est l'enfance de l'année, et en avril, nous avons sa première larme et son premier sourire. Espérons que mai nous sera plus favorable.

—La route publique à l'ouest du Têche est une suite de précipices, et l'on ne s'y hasarde qu'en faisant son acte de contrition. Nos Solons de paroisse qui ont déjà fait distribuer plus de 1500 avis, par l'entremise des syndics de tous les "wards" devraient s'occuper de cela. Les syndics font-ils leur devoir? telle est la question que tous les voyageurs qui franchissent ces ornières se posent.

—Nous avons eu le plaisir, au commencement de la semaine, de recevoir une visite de notre affable ami, M. William Hutchins, de Lac Charles. M. Hutchins nous a fait une description des plus louangeuses de ce village, surtout de la dévorante activité qui y règne, de ses progrès immenses, et du grand nombre d'étrangers qui le visitent journellement, dans le but d'y faire leur demeure. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que Lac Charles a un avenir brillant qui s'ouvre devant lui, et est destiné à devancer tous ses émules du Sud-ouest de l'Etat.

M. Hutchins, est le propriétaire d'une scierie qui expédie 50,000 pieds de bois par jour.

—Demain la Société de Bienfaisance donne une représentation théâtrale à son bénéfice. La pièce qui a été écrite à l'occasion, par M. F. Voorhies, de cette ville, aura la saveur d'une première représentation, et les amateurs à qui sont confiés les principaux rôles, ont déjà fait preuve d'un talent que le public a su apprécier. "L'Hôtel du Lapin Truffé," tel est le titre de la nouvelle pièce, et ce titre seul nous dit que ce sera tres gai et fort goûté par les gourmets.... en littérature.

Le *Signal*, Rayne, paroisse St-Landry, du 25 avril, dit :

Le contrat pour la construction du pont de Plaquemine Brulée, à jeter sur le bayou, là où il se croise avec l'ancien chemin de fer, a été accordé à M. W. W. Dixon, le plus bas enchérisseur. L'allocation est de $900. On peut prendre connaissance du plan et des spécifications, aux bureaux de l'entrepreneur.

—Par une lettre particulière, en date d'Abbeville, nous avons des renseignements sur les récoltes dans les environs de cette localité. Dans toute la paroisse Vermilion, elles sont en retard. Les planteurs n'ont presque pas semé de maïs et de coton; ceux qui en ont déjà confié à la terre, sont exposés à perdre toute leur semence. Il y a eu, le 16, pendant la nuit, une terrible pluie qui a inondé le pays. C'est cette pluie qui retardé les semailles. Il est à espérer que le mois de mai sera sec.

Extrait de l'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 24 avril :

Nous recevons la lettre suivante de Royville :

"Nous avons beaucoup causé avec nos fermiers et nos planteurs, et nous avons le regret de dire que les récoltes ne sont pas en brillant état et que la perspective n'est pas des plus encourageantes.

"Les pluies constantes que nous avons eues dans ces derniers temps, ont désolé tout le monde et désorganisé le travail dans les champs.

"Il faudrait un volume pour raconter tout ce que nous avons entendu dire à ce sujet, plutôt en mal qu'en bien. Il faut espérer en des temps meilleurs.

"On sera obligé semer de nouveau tout le maïs; en ce qui concerne le coton, on n'a pour ainsi dire, rien fait encore; à peine peut-on citer un acre qui ait été cultivé.

Quant à nos chemins, nous sommes encore loin d'avoir atteint la perfection, et ils ont besoin de réparation; il faudrait prendre à ce sujet des mesures publiques.

Nous lisons dans le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 24 avril :

La crevasse Morganza empiète peu à peu du côté des terres cultivées; bientôt, elle les envahira, si la hausse continue.

—La semaine dernière, le temps a été excellent; aussi les travaux ont-ils considérablement avancé dans les champs.

—Il faut s'attendre, à chaque instant, à voir le fleuve monter d'au moins trois pieds, en face de notre paroisse; c'est aux planteurs à prendre leurs mesures en conséquence.

—L'eau de la crevasse Morganza a déjà couvert les chemins entre notre localité et le Bureau de Poste Pointe Coupée; dans quelques jours, les voyages entre les deux points sera interrompu, à pied ou en voiture; il faudra les faire en bateau.

—Nous avons admiré, jandi, entre les mains d'un de nos amis une magnifique rose; elle avait environ cinq pouces de diamètre. Elle n'en avait pas moins des formes parfaites et les plus brillantes couleurs.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 24 avril, dit :

Le fleuve est stationnaire devant notre paroisse, mais il baisse à Memphis.

—Le chemin qui longe la façade de l'habitation St Louis, a été complètement réparé; il est maintenant en parfait état.

—Les quelques jours qui viennent de se passer ont été où ne peut plus favorables aux travaux des champs; le plant de les souches de cannes commencent à marquer leurs sillons; on les distingue nettement.

—Le surintendant du chemin de fer du Texas Pacific a porté plainte devant les autorités contre des inconnus qui, à Seymourville, se sont amusés à cribler de projectiles les passagers qui étaient dans le train. On a ordonné une surveillance sévere sur ceux qui se permettent ces actes coupables.

—L'ingénieur d'Etat Lewis vient d'achever son inspection des tranchées pratiquées le long du fleuve, depuis Donaldsonville jusqu'à l'exprémité inférieure de la paroisse St-Bernard. Sur 378 ouvertures, il en a trouvé 84 en état dangereux.

—Nous apprenons complètement l'idée suggérée par le capt. Brusié, qui a demandé que le triste nom de "Forlorn Hope", appliqué à une des belles habitations de l'Hon. E. J. Gay, fût changé et remplacé par celui de "Sunshine". L'Hon. Gay s'est empressé d'obtempérer à cette juste demande qui satisfait les désirs de ses tenanciers.

—Les conférences du Dr. Mayo, sur les bienfaits de l'enseignement dans la paroisse Iberville, ont obtenu un énorme succès, et il a hautement félicité les habitants, blancs et de couleur, de l'état excellent où il avait trouvé leurs écoles.

Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 24 avril :

Le terrain qui sert de fondation aux chaudières de notre manufacture de glace a cédé; l'accident est arrivé, la semaine dernière, à la suite des pluies qui ont eu lieu. Les travaux ont dû être suspendus pendant plusieurs jours, afin de pouvoir faire les réparations nécessaires.

—Qu'est devenu le projet du chemin de péage dont il était si fort question, il y a quelques temps; voici le temps ou jamais, de se mettre à l'œuvre. Est-ce sérieusement, ou non, qu'on a mis le projet sur le tapis? Si l'on n'a pas voulu leurrer la population, qu'on montre au moins de la bonne volonté.

Le *Herald*, Halinville, paroisse St. Charles, du 24 avril :

Les travaux de nos rues et de nos routes devraient commencer maintenant; pourquoi ne songe-t-on pas à les mettre en train?

—Les jardins d'Halinville sont en fleurs et embaument l'air des parfums qui s'en dégagent.

Ce sont les roses qui dominent, il y en a un nombre infini de variétés.

—M. Sydney Lewis, du corps des ingénieurs d'Etat, accompagné d'un assistant, a traversé notre paroisse, dans sa tournée d'inspection des tranchés et des conduits destinés à l'irrigation des champs de riz; il a déclaré qu'il en avait trouvé en grand nombre qui pourraient occasionner de très sérieux dangers. D'après son rapport, que nous avons sous les yeux, il y a, dans notre paroisse, vingt-six tranchées ou conduits qu'il regarde comme dangereux, voilà qui mérite d'attirer l'attention de nos autorités locales. Il faut qu'elles se hâtent d'ordonner les travaux indispensables pour éviter les inondations qui menacent. On ne sait jusqu'à quel degré s'élèvera la hausse. On ne peut prendre assez de précaution, dans la situation où nous sommes.

—Marié devant le juge J. A. Freedman, de la station Boutté, M. André Belsom, à Mlle Norma Champagne.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 24 avril :

Le rapport de l'ingénieur d'Etat concernant l'état des dalles à riz, n'est pas très encourageant, surtout au moment où le fleuve semble vouloir atteindre un niveau assez élevé.

Dans ce rapport, il est constaté qu'il y a, à St. Jacques, 74 dalles à riz insérées dans les levées, dont 32 seulement sont construites d'après le nouveau plan. Il considère que, sur le nombre total, quinze de ces dalles sont en mauvais état.

Nous osons affirmer, cependant, qu'aucun jury de police ne s'est plus sérieusement occupé que le nôtre, de la question des levées et ne s'est montré plus disposé à éviter les accidents que pourraient occasionner les dalles à riz.

Des mesures sévères ont été mises en vigueur contre les personnes qui ne s'étaient pas conformées à la loi, et l'inspecteur des levées a sans cesse été forcé de fournir des informations sur ce sujet.

Le jury de police devant bientôt se réunir, nous pensons que l'inspecteur nous apprendra, dans son rapport, qu'on appartiennent les 15 dalles dont la sureté est douteuse et qui ont valu, de la part de l'ingénieur, cette mauvaise note à notre paroisse.

Les exercices de la retraite pascale se terminent demain, à l'église St. Michel.

Pendant la semaine, soir et matin, une foule immense assistait aux cérémonies. Il faut que, contre l'ordinaire, le temps s'est maintenu au beau, pendant toute la semaine, ce qui a permis à la population catholique de St. Michel de se rendre, sans trop d'inconvénients, aux sermons de nos RR. Pères.

Le repositr de notre église paroissiale avait été richement et admirablement orné.

C'était l'œuvre de Mme P. M. Lambremont et de plusieurs jeunes personnes dont elle s'était assuré l'aide.

Le temps superbe que nous avons eu, toute la semaine, a causé une satisfaction générale. La perspective s'améliore tous les jours.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 24 avril :

L'hôtel de ville est en possession d'un portrait au crayon du fondateur de la ville de Thibodaux : Henry Schuyler Thibodaux. Le dessin représente un homme jeune encore, doué de traits réguliers et agréables.

Ce cadeau a été fait au conseil par Mesdames Mary Bauer et Cécilia Blake qui toutes deux appartiennent à la famille de l'original du portrait.

—Nous rappelons pour mémoire à nos lecteurs que, le 2 du mois prochain, une excursion partira de la Nouvelle-Orléans pour Thibodaux. Cette excursion a lieu sous les auspices de la société de bienfaisance St-Joseph, de Gretna, et ne peut manquer d'amener dans notre ville un grand concours de peuple.

—Les bateaux porteurs de charbon pour l'usage des habitations circulent maintenant dans le bayou et portent à chacun sa provision.

—Le Père Ménard fait surmonter son église d'une tour pour y placer une grande horloge.

Rage du chien et rage du loup

Le 13 avril, au cours de la séance de l'Académie des sciences, à Paris, M. Pasteur a donné lecture d'une note complémentaires des résultats de son traitement contre la rage.

Le nombre des cas traités par l'illustre savant s'élève aujourd'hui à 726, chiffre qui se décompose ainsi, par nationalité :

France, 505; Algérie, 40; Russie, 75; Angleterre, 25; Italie, 24; Autriche, 13; Belgique, 10; Amérique du Nord, 9; autres Etats, 6; Allemagne, 5; Portugal, 5; Espagne, 4; Grece, 3; Suisse, 1; Brésil, 1.

Dans cette liste, le nombre des personnes mordues par des chiens enragés est de 688; le nombre des individus mordus par des loups enragés est de 38.

Si cette distinction n'était pas faite, a dit M. Pasteur, on s'exposerait à porter sur la méthode un jugement erroné. En effet, pour les 688 individus mordus par des chiens, tous, à l'exception de la petite Pelletier, continuent à bien se porter, et plus de la moitié ont dépassé le temps maximum d'incubation. Ceux-là sont donc désormais à l'abri de tout danger. Des 38 Russes mordus par des loups, trois sont morts rabiques; les autres sont à l'heure actuelle, fort bien portants et partent ce soir même pour Smolensk; mais il est encore impossible de prévoir l'issue finale du traitement.

M. Pasteur dit qu'il y a une grande différence entre l'effet des morsures du chien et les conséquences des morsures du loup; d'après l'expérience, on trouve que sur les individus mordus par des loups enragés il y a une moyenne de 82 décès pour cent; si l'on appliquait cette proportion aux 19 Russes soignés ces jours derniers et dont le traitement est terminé, ce n'est pas trois morts qu'il faudrait citer pour former le chiffre de 82 pour cent, mais quinze ou seize.

Le traitement actuellement suivi permet de constater : 1. que la durée de l'incubation de la rage du loup est beaucoup plus courte que celle du chien; 2. que la mort des personnes mordues par des loups est beaucoup plus fréquente en raison du nombre des blessures, de leur profondeur et de leur gravité.

L'inoculation faite à des lapins et à des cobayes de la moelle prise sur l'un des Russes mort à Paris prouve qu'en elle-même la rage du loup ne présente pas d'autres caractères que celle du chien. La différence tient seulement au nombre et à la nature des blessures.

En terminant, M. Pasteur s'est déclaré en état de modifier la méthode prophylactique de la rage quand il s'agit de morsures de loup.

Il ne le croit pas. Ce qui est seulement démontré, c'est que les inoculations préventives du traitement doivent être faites dans le plus court espace de temps possible.

Les Russes soignés à Paris ne se sont mis en route que six jours après les morsures et ne sont arrivés à Paris qu'après treize jours de voyage. Si le traitement, par suite de leur arrivée plus prompte, avait pu commencer plus tôt, n'y a-t-il pas lieu de croire qu'on aurait obtenu une diminution du nombre des morts?

M. le président Jurien de la Gravière, au nom de l'Académie, a vivement félicité et remercié M. Pasteur.

—Il est arrivé à Paris six Finlandais mordus, le 22 mars dernier, par un chien enragé. Ces malades sont envoyés au laboratoire de M. Pasteur aux frais de l'Etat finlandais.

Parmi ces six personnes, se trouve un petit garçon de cinq ans, fils d'un professeur de l'Université.

Le chien, qu'on avait mis dans une cage de fer et soigné jusqu'à sa rage, a eu tous les symptômes de la rage, et, après sa mort, on a trouvé dans son ventre des tampons de paille et de crin non digérés.

Voyages du capitaine Cabantous.

—....Vous le comprenez, madame, au pays des nègres, les charbonniers sont blancs toute la semaine, ils ne redeviennent noirs que le dimanche, parce qu'ils se débarbouillent!

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

LA STATUE DE LA LIBERTÉ.—La pose de la dernière pierre du piédestal qui doit recevoir la colossale statue de la "Liberté éclairant le Monde," a eu lieu à Bedloe's Island le 22 avril. Il y a, dit un journal de New York, trois ans, presque jour pour jour, qu'ont commencé les travaux du piédestal de la statue. Le premier coup de sonde pour l'établissement des fondations a été donné le 18 avril 1883. La première pierre a été posée en grande cérémonie, par une pluie battante, soit dit en passant, le 5 août 1884. Depuis, il y a eu plusieurs interruptions, dont la plus longue a été entre les mois de novembre 1885 et mai 1885. Cet hiver encore les travaux ont été arrêtés, en partie il est vrai, par les intempéries de la saison. Enfin, ils sont achevés maintenant, et il ne reste plus qu'à ériger la statue.

La première chose à faire sera de monter l'armature intérieure sur laquelle s'appuieront les plaques de bronze composant la statue. Les pièces de cette armature sont dès à présent réunies à Bedloe's Island, prêtes à être montées, ce qui va commencer immédiatement. Ce double travail d'ajustage coûtera de quinze à vingt mille dollars, que le comité pense se procurer sans trop de difficulté. Il compte notamment sur des réunions publiques, des expositions, des concerts, des représentations dramatiques, etc.

Il ne reste plus rien aujourd'hui des incertitudes qui ont causé un instant quelque anxiété sur le résultat final de la démonstration sympathique du peuple français envers la République américaine, et on peut annoncer que l'inauguration de la grande œuvre de Bartholdi est fixée définitivement au 3 septembre, anniversaire du traité de paix de 1783.

On mande de Saint-Pétersbourg au *Times* :

Le tsar avait l'intention de visiter ce printemps les Cosaques du Don et de leur présenter, à Novo-Tcherkask, son fils, l'héritier présomptif, comme leur hetman. Ce voyage vient d'être contremandé au dernier moment. Voici pourquoi :

La police de Novo-Tcherkask ayant procédé à des recherches, d'après certaines indications, découvrit, dans un étang voisin du village d'Onio, une quantité de matières explosibles : cartouches de dynamite, grenadine à main, etc.

A la suite de cette découverte, on a procédé à l'arrestation du fils de l'*ataman* du village, un officier cosaque, et du frère de ce jeune homme, un étudiant de St-Pétersbourg. On pense qu'ils sont tous deux agents du parti nihiliste.

Décédé, lundi, 26 avril 1886, à 4:10 heures A. M., GEORGE V. LABARRE, âgé de 39 ans. Les amis et connaissances des familles Labarre et Hubbard, et les officiers et membres de l'Association de Bienfaisance des Cotton Yardmen, sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à 4:30 heures P. M., de sa dernière résidence, rue Aline, entre Magazine et Constance.

Décédé, hier, à 5 heures P. M., à l'âge de 16 ans, JOSEPH MASSON, fils de Constant Masson et de Marguerite Ledat. Les amis et connaissances sont respectueusement invités à assister aux funérailles. Le convoi partira ce matin à 7 heures de la résidence de son oncle, *rue Chartres No. 287 rue Bourbon*, pour se rendre au Ferry Morgan.

Décédée, à Montreuil-sous-Bois (France), dame MARIE LOUISE TELRIARD, née Villemain, âgée de 75 ans.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1an PP

La société qui a existé entre les soussignés, sous la raison sociale Lafitte & Duflho, a été dissoute.
Par consentement, M. Alfred Duflho liquidera les affaires de la société.
CHARLES LAFITTE.
ALFRED DUFLHO.
Nouvelle-Orléans 26 avril 1886.
27 avril—3f

H. F. ONNEN
Au coin de Royale et St. Louis, et 45 rue des Ursulines,
—Offre à des prix les plus raisonnables—
MOUSTIQUAIRES en meilleur bobinet.
DENTELLES POUR MOUSTIQUAIRES, grand assortiment de dessins les plus nouveaux depuis 10 cts. la varde.
RIDEAUX DE DENTELLE, très jolies choses depuis 75 cts. la paire.
—Meilleur assortiment de—
DENTELLES ET BRODERIES,
à des prix excessivement bas.
—On y trouve aussi—
Un grand choix de Rhapsodies des dernières nouveautés pour la moitié de la valeur régulière.
MITAINES pour dames, pure soie, à 25 cts. la paire.
22 nov—6m—Dim Mar J

SEA FOAM
ALL FIRST-CLASS
Storekeepers now keep it for Sale
SEA FOAM THE BEST Baking Powder IN THE WORLD

AUX PARENTS.
Beaucoup de poudres destinées à faire lever les pâtisseries sont nuisibles à la santé, et quoique chacun trouve d'abord aux siens, on doit aussi avoir quelque sollicitude pour le bien-être des jeunes enfants.
SEA FOAM
ne renferme aucun des méchants ingrédients des poudres levantes,—il sola n'*alterates*. Il ne contient aucun élément nuisible,—il alun ni ammoniaque.
OBSERVATION SCIENTIFIQUE.
Tous les chimistes qui ont analysé le Sea Foam" le recommandent. Les ménagères qui l'ont employé n'en veulent pas d'autres. Les cuisinières qui n'ont rien pu obtenir des autres poudres sont enchantées du Sea Foam qui leur garantit une triple économie de *temps, de travail et d'argent*.
Cette préparation est sans pareille. Elle est absolument pure. Elle est employée par les principaux hôtels et restaurants de New-York et de tous les Etats-Unis. A vendre par tous les principaux *epiceries*.
GANTZ, JONES & CO.,
176 Duane St., N. Y.
30 mars—3 mois, 1 f par sem., mardi weekly—13 semaines.

CHARLES F. GONTHIER,
Marchand Tailleur,
A ouvert, au No 44 de la rue Carondelet, entre Gravier et Union, un magasin, dont son père, M. F. GONTHIER, ci-devant coupeur en chef chez M. Libert, prend la direction. Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public.
Il vient de déballer une partie de son stoc d'étoffes les plus récentes et choisies avec soin.
30 sept—1f

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE
Sur aux, coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. P. SCHODER, président.
NEWTON RUCKNER, A. DELVAILLE, RODOLPH WOESTE.
Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :
Actif $4,407,800 24
Passif 2,670,383 44
Surplus $1,737,416 75
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités.